**CHARTE ETHIQUE DE RMA**

**Version en français :**

Règles éthiques applicables aux revues scientifiques publiées sur Cairn.info

<https://apropos.cairn.info/en/publishers/services-journals/code-of-ethics>

**Qualité scientifique de la revue**

Le comité de rédaction est responsable de tous les contenus publiés dans la revue et veille à la qualité scientifique de la revue. Il veille à un renouvellement régulier de la composition de son comité de lecture et de son comité scientifique ainsi que de ses propres membres en vue de garantir la rigueur professionnelle. Il suit et mentionne les affiliations des membres du comité de rédaction, du comité de lecture international et du comité scientifique sur le site Internet de la revue.

**Liberté d’expression et débat scientifique**

Le comité de rédaction sélectionne les articles de manière impartiale. Il accorde une attention particulière aux articles qui contribuent au débat scientifique. Tout article proposant une critique pertinente d'un article publié dans la revue peut être soumis. Les auteurs disposent d'un droit de réponse aux critiques de leur(s) article(s).

**Relation avec les lecteurs**

L'origine du financement des recherches présentées dans la revue est mentionnée. Le comité de rédaction s'engage à répondre aux réclamations des lecteurs.

**Relation avec les auteurs**

Les articles sont sélectionnés uniquement sur la base de leur mérite intellectuel ou scientifique, sans aucune discrimination d'origine ethnique, de sexe, d'orientation sexuelle, de religion, de nationalité, d'affiliation universitaire ou d'opinion politique de l'auteur. Lors de la prise de décision, le comité de rédaction prend en compte toutes les exigences légales en matière de diffamation, de violation du droit d'auteur et de plagiat. La procédure de soumission d'un article à la revue est décrite dans un document disponible sur le site Web de la revue et mis à jour régulièrement. Les éventuels coûts associés à la publication d'un article sont mentionnés explicitement dans ce document.

**Relation avec les évaluateurs**

Les responsabilités des évaluateurs sont définies dans un document disponible sur le site de la revue et mis à jour régulièrement. Le comité de rédaction garantit l'anonymat des évaluateurs.

**Conflits d’intérêts commerciaux/politiques**

Les articles sont sélectionnés en fonction de leur intérêt scientifique pour les lecteurs et non en fonction des avantages commerciaux ou politiques qu'ils peuvent apporter à la revue. Le comité de rédaction garantit l'indépendance de la revue vis-à-vis de son éditeur et de son/ses propriétaire(s). Si la revue contient des publicités, elles sont clairement signalées comme telles.

**Actions contraires à l'éthique de la publication**

Le comité de rédaction s'efforce d'identifier et de prévenir toute action jugée contraire à l'éthique de la publication. Il s'engage à enquêter sur toute plainte formulée contre la revue, selon la procédure décrite ci-dessous. L'auteur dispose d'un droit de réponse à une plainte. Le comité de rédaction doit toujours être prêt à publier des corrections, des excuses ou des éclaircissements chaque fois que cela s'avère nécessaire.

**Procédure suivie en cas de manquement à l'éthique de la publication**

Toute personne peut déposer une plainte pour manquement à l'éthique de la publication auprès du comité de rédaction de la revue. La personne déposant la plainte doit fournir des éléments justificatifs. Toute plainte doit être prise au sérieux par le comité de rédaction et doit être traitée jusqu'à son aboutissement. Toute plainte sera traitée, quelle que soit sa date de publication. Les éléments justificatifs soumis dans le cadre d'une plainte doivent être conservés et archivés par le comité de rédaction. Les mesures pouvant être mises en œuvre en cas de plainte incluent :

* Entretien avec l'auteur de l'article, si la plainte découle d'une mauvaise compréhension du code d'éthique de la revue ou des directives de publication
* Notification écrite envoyée à l'auteur, fournissant des détails sur la prétendue violation de l'éthique de la publication. Cette notification fait office de premier avertissement.
* Notification écrite envoyée à l'institution/organisation où l'auteur est employé
* Publication d'un éditorial dans la revue, informant les lecteurs de la procédure
* Retrait de l'article de la revue et des index où il pourrait être présenté
* Interdiction de tout nouvel article écrit par l'auteur, durée à déterminer
* Se référer à un organisme extérieur habilité à traiter la plainte

Code de déontologie applicable aux évaluateurs de revues scientifiques

**Mission des évaluateurs**

Les évaluateurs sont sélectionnés en fonction de leur expertise scientifique et intellectuelle. Ils sont chargés d'évaluer les manuscrits uniquement sur la base de leur contenu, sans tenir compte de l'origine ethnique, du sexe, de l'orientation sexuelle, de la religion, de la nationalité, de l'affiliation universitaire ou de l'opinion politique de l'auteur. Les jugements doivent être objectifs. Les évaluateurs sont tenus de signaler tous les articles qui sont similaires, dans une certaine mesure, à l'article soumis à la revue. Les évaluateurs doivent signaler les travaux publiés pertinents qui ne sont pas encore cités.

**Conflit d'intérêts**

Les membres du comité de rédaction et les évaluateurs doivent se récuser s'il existe un conflit d'intérêt avec un auteur ou avec le contenu du manuscrit à évaluer. De plus, les évaluateurs qui savent qu'ils ne sont pas qualifiés pour évaluer un manuscrit ou qu'ils ne seront pas en mesure de le faire dans un délai raisonnable sont tenus d'en informer le comité de rédaction et de se récuser.

**Confidentialité**

Les manuscrits reçus pour évaluation sont traités de manière confidentielle. Aucune information sur un manuscrit soumis à une revue ne peut être divulguée à quiconque autre que l'auteur, les évaluateurs potentiels et, dans certains cas, l'éditeur. Les évaluateurs ne conserveront ni ne copieront les manuscrits qu'ils reçoivent pour évaluation.

**Utilisation des données**

Les données présentées dans les articles soumis ne peuvent être utilisées avant publication dans le cadre de la recherche d'un membre du comité de rédaction ou d'un réviseur sans le consentement écrit exprès de l'auteur.

**Processus de révision**

À l'exception des critiques de livres potentielles, qui sont évaluées par le rédacteur en chef de la revue (et discutées avec les membres du comité de rédaction), les articles soumis à la revue sont examinés selon l'une des méthodes suivantes :

* Révision par le rédacteur en chef : Le rédacteur en chef, de manière indépendante ou assisté du comité de rédaction, évalue les articles soumis à la revue.
* Revue ouverte : Chaque article est évalué par au moins deux (ou trois) évaluateurs connus de tous. De plus, l'identité de l'auteur de l'article est connue des évaluateurs.
* Relecture en simple aveugle : l'auteur ne connaît pas l'identité des relecteurs, tandis que les relecteurs connaissent l'identité de l'auteur. Il y a au moins deux (ou trois) relecteurs pour chaque article.
* Relecture en double aveugle : l'auteur ne connaît pas l'identité des relecteurs et les relecteurs ne connaissent pas l'identité de l'auteur. Il y a au moins deux (ou trois) relecteurs pour chaque article.

En cas de doutes ou d'évaluations divergentes parmi les évaluateurs, des avis complémentaires peuvent être sollicités par le comité de rédaction. Les articles qui seraient contraires à la politique éditoriale de la revue peuvent être rejetés par le comité de rédaction sans qu'un rapport d'évaluation ne soit fourni. Sur la base des rapports des évaluateurs, le comité de rédaction prend l'une des trois décisions suivantes dans un délai raisonnable après réception du manuscrit :

* Acceptation du manuscrit tel que soumis à la revue.
* Rejet.
* Acceptation sous réserve de modifications.

Dans ce dernier cas, le comité de rédaction prendra une décision finale en fonction de la prise en compte ou non par l'auteur des suggestions et commentaires fournis par les évaluateurs. Tout manuscrit accepté soit lors de sa première soumission, soit après modifications par l'auteur, fait l'objet d'une relecture menée en collaboration avec ce dernier. Pour prendre sa décision, le comité de rédaction prend en compte les exigences légales en matière de diffamation, de violation du droit d'auteur et de plagiat.

Code de déontologie applicable aux auteurs

**Originalité et plagiat**

Les auteurs doivent garantir l'originalité de leur article et ne peuvent publier aucun travail qui pourrait de quelque manière que ce soit constituer une contrefaçon au sens du Code de la propriété intellectuelle. Les déclarations fausses ou volontairement inexactes constituent un comportement contraire à l'éthique de la publication scientifique et ne sont donc pas acceptables.

**Publications multiples, redondantes et simultanées**

Les auteurs s’engagent à ne pas soumettre de travaux déjà publiés dans une autre revue ou d’article original basé exclusivement sur des travaux déjà publiés ailleurs. Les auteurs s’engagent également à ne pas soumettre de manuscrits à plusieurs revues simultanément.

**Références**

Toute citation (ou utilisation de travaux d'autres auteurs) doit être identifiée comme telle et accompagnée de références appropriées présentées conformément aux procédures de la revue. Si les auteurs souhaitent faire référence à des informations obtenues de manière privée (conversation, correspondance), ils doivent faire tout leur possible pour obtenir l'autorisation de le faire auprès des personnes identifiées comme étant à la source de ces informations.

**Paternité**

La liste des coauteurs doit se limiter à ceux qui ont apporté une contribution significative à la conception, à la conduite ou à l'interprétation de la recherche présentée dans le manuscrit soumis à la revue ou à la rédaction de ce manuscrit. Tous les auteurs ainsi que leur affiliation doivent être énumérés par ordre alphabétique ou selon leur niveau d'implication dans la conduite de la recherche ou la rédaction du document. L'auteur correspondant doit s'assurer que seuls les coauteurs appropriés sont répertoriés et que tous les coauteurs ont accepté que le manuscrit soit soumis pour publication après avoir vu et approuvé la version finale de leur contribution.

**Langage diffamatoire**

Les auteurs s’engagent à ne pas violer les règles du débat scientifique dans les articles qu’ils soumettent ni à tenir des propos diffamatoires qui pourraient être interprétés comme portant atteinte à la réputation d’un tiers.

**Conflit d'intérêts**

Les auteurs doivent déclarer tout conflit d’intérêt potentiel, professionnel ou financier. Toutes les sources de financement non publiques utilisées dans la recherche présentée dans la soumission doivent être explicitement nommées.

**Errata**

Les auteurs qui découvrent une erreur ou une inexactitude majeure dans leur travail après publication sont tenus de le signaler rapidement au comité de rédaction de la revue et de coopérer avec lui pour publier un erratum ou, si nécessaire, annoncer le retrait de l'article.

**Accès aux données brutes**

A la demande du comité de rédaction, les auteurs peuvent être invités à fournir les données brutes relatives à leur recherche. Si l'article s'appuie sur des cas cliniques impliquant des situations réelles, l'auteur s'engage à respecter l'anonymat des personnes mentionnées dans cet article, ou à obtenir leur autorisation explicite.

**Publication papier et numérique**

Lors de la soumission d’un article, les auteurs s’engagent à autoriser sa diffusion sous format papier et numérique, notamment sur la plateforme cairn.info, sauf notification expresse contraire de leur part.

**CHARTE ETHIQUE DE RMA**

**Version en anglais :**

Ethical rules applicable to academic journals published on Cairn.info

**Scientific Quality of the Journal**

The editorial board is responsible for all the contents published in the journal and seeks to ensure the scientific quality of the journal. It ensures a regular turnover in the composition of its board of reviewers and scientific committee as well as in its own membership with a view to guaranteeing professional rigor. It tracks and mentions the affiliations of the members of the editorial board, the international reading committee and the scientific committee on the website of the journal.

**Freedom of expression and scientific debate**

The editorial board selects the articles in an impartial manner. It particularly pays attention to articles that contribute to the scientific debate. Any article offering relevant criticism of an article published in the journal can be submitted. Authors have a right of reply to criticism of their article(s).

**Relationship with the readers**

The origin of the funding for the research presented in the journal is mentioned. The editorial board commits to answering reader complaints.

**Relationship with the authors**

Articles are selected purely based on their intellectual or scientific merit, without any discrimination on the ethnicity, gender, sexual orientation, religion, nationality, university affiliation or political opinion of the author. When making decisions, the editorial board considers all legal requirements in terms of slander, copyright violations and plagiarism. The procedure to submit an article to the journal is outlined in a document available on the website of the journal and updated regularly. Any costs associated to the publication of an article are mentioned explicitly in said document.

**Relationship with the reviewers**

The reviewers’ responsibilities are defined in a document available on the website of the journal and updated regularly. The editorial board guarantees the anonymity of the reviewers.

**Commercial/political conflicts of interest**

Articles are selected based on their academic interest to the readers and not on the commercial/political benefits they can bring to the journal. The editorial board ensures the journal’s independence vis-à-vis its publisher and its owner(s). If the journal contains advertisements, they are clearly marked as such.

**Actions that go against the ethics of the publication**

The editorial board seeks to identify and prevent any action deemed to go against the ethics of the publication. It is committed to investigate any complaint made against the journal, according to the procedure described below. The author has a right of reply to a complaint. The editorial board should always be prepared to publish corrections, apologies or clarifications whenever they are called for.

**Procedure followed in the event of a breach of ethics of the publication**

Anyone can file a complaint for breach of ethics of the publication to the editorial board of the journal. The person filing the complaint must provide supporting elements. Any complaint is to be taken seriously by the editorial board and must be treated until conclusion. Any complaint will be handled, no matter its date of publication. The supporting elements submitted as part of a complaint must be kept and archived by the editorial board. Measures could be implemented in the event of a complaint include:

* Interview with the author of the article, if the complaint stems from a misunderstanding of the code of ethics of the journal or the publication guidelines
* Written notification sent to the author, providing details about the alleged breach of ethics of the publication. This notification serves as a first warning.
* Written notification sent to the institution/organization where the author is employed
* Publication of an editorial in the journal, informing the readers about the procedure
* Withdrawal of the article from the journal and indexes where it might be featured
* Ban on any new articles written by the author, duration to be determined
* Refer to an outside organization with authority to deal with the complaint

Code of ethics applicable to reviewers of academic journals

**Reviewers’ mission**

Reviewers are selected based on their scientific and intellectual expertise. They are tasked with the evaluation of the manuscripts solely on their contents, without consideration for the ethnicity, gender, sexual orientation, religion, nationality, university affiliation or political opinion of the author. Judgments should be objective. Reviewers are required to flag all articles that are similar, to some degree, to the article submitted to the journal. Reviewers should point out relevant published work which is not yet cited.

**Conflict of Interest**

Editorial board members and reviewers must recuse themselves if there is a conflict of interest with an author or with the content of the manuscript to be reviewed. Furthermore, reviewers who know that they are not qualified to review a manuscript or that they will be unable to do so within a reasonable period are required to inform the editorial board of this fact and to recuse themselves.

**Confidentiality**

Manuscripts received for review are treated confidentially. No information about a manuscript submitted to a journal may be disclosed to anyone other than the author, potential reviewers, and in some cases the publisher. Reviewers will not keep or copy the manuscripts they receive for evaluation.

**Data Use**

The data presented in the submitted articles may not be used prior to publication in the research of an editorial board member or reviewer without the author’s express written consent.

**Review Process**

Except for potential book reviews, which are evaluated by the review editor (and discussed with members of the editorial board), articles submitted to the journal are reviewed according to one the following methods:

* Review by the editor-in-chief: The editor-in-chief, either independently or assisted by the editorial board, evaluates articles submitted to the journal.
* Open review: Each article is evaluated by at least two (or three) reviewers known to all. Moreover, the identity of the article’s author is known to the reviewers.
* Single-blind review: The author does not know the identity of the reviewers, while the reviewers know the identity of the author. There are at least two (or three) reviewers for each article.
* Double-blind review: The author does not know the identity of the reviewers and the reviewers do not know the identity of the author. There are at least two (or three) reviewers for each article.

In the event of doubts or diverging evaluations among the reviewers, additional opinions may be sought by the editorial board. Articles that would be contrary to the journal’s editorial policy may be rejected by the editorial board without an evaluation report being supplied. Based on the reviewers’ reports, the editorial board takes one of the following three decisions within a reasonable period following receipt of the manuscript:

* Acceptance of the manuscript as submitted to the journal.
* Rejection.
* Acceptance subject to modifications.

In the latter case, the editorial board will make a final decision based on whether the author adopted the suggestions and comments provided by the reviewers. Any manuscript that is accepted either when first submitted or following modifications by the author is subject to editing conducted in collaboration with the author. When reaching a decision, the editorial board considers legal requirements in terms of defamation, copyright violation, and plagiarism.

Code of ethics applicable to authors

**Originality and Plagiarism**

Authors must vouchsafe for the originality of their article and may not publish any work that might in any way whatsoever constitute infringement as defined by the Intellectual Property Code. False or deliberately inaccurate statements constitute behaviour contrary to the ethics of scientific publication and are therefore unacceptable.

**Multiple, Redundant, and Simultaneous Publications**

Authors undertake not to submit work previously published in another journal or an original article based exclusively on work already published elsewhere. Authors also undertake not to submit manuscripts to multiple journals simultaneously.

**References**

Any citation (or use of other authors’ work) must be identified as such and be accompanied by appropriate references presented in accordance with the journal’s procedures. Should authors wish to refer to information obtained privately (conversation, correspondence), they should do everything possible to obtain authorization to do so from those identified as the source of this information.

**Authorship**

The list of co-authors must be limited to those who made a significant contribution to the conception, conduct, or interpretation of the research presented in the manuscript submitted to the journal or to the drafting of that manuscript. All authors along with their affiliation should be listed in alphabetical order or according to their level of involvement in conducting the research or drafting the document. The corresponding author must ensure that only the appropriate co-authors are listed and that all co-authors agreed to the manuscript being submitted for publication after having seen and approved the final version of their contribution.

**Defamatory Language**

Authors undertake not to violate the rules of scientific debate in the articles they submit or make defamatory statements that might be interpreted as impugning the reputation of a third party.

**Conflict of Interest**

Authors must declare any potential, professional, or financial conflict of interest. All sources of non-public funding used in the research presented in the submission must be explicitly named.

**Errata**

Authors who discover a major error or inaccuracy in their work after publication are required to report this promptly to the journal’s editorial board and to cooperate with it in publishing an erratum or, if necessary, announcing the withdrawal of the article.

**Access to Raw Data**

At the request of the editorial board, authors may be invited to provide the raw data relating to their research. If the article is based on clinical cases involving real-life situations, the author undertakes to respect the anonymity of the individuals referred to in that article, or to obtain their explicit authorization.

**Paper and Digital Publication**

When submitting an article, authors undertake to authorize its distribution in both hardcopy and digital formats, particularly on the cairn.info platform, unless express notification by them to the contrary.